

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

**Nombre de membres :**

 En exercice : 16  
 Présents : 13  
 Pouvoirs : 1  
 Votants : 14

**Date de convocation et d'affichage :**

4 avril 2025

**Numéro :**

D20250410-67

**Objet :**

Refus de subvention

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	G. BRANCHY
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

**Vu** l'article L 2311- 7 du code des général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération n°D2020\_07\_05\_099 du 30 juillet 2020 portant délégation au Bureau pour l'instruction des demandes d'attribution de subventions reçues, d'un montant inférieur ou égal à 8 000 €, et le cas échéant les attribuer,

**Vu** les propositions de la Commission Finances lors de sa réunion du 7 janvier 2025, concernant les subventions accordées aux différentes associations, établissements et organismes publics pour l'année 2025,

**Considérant,**

Conformément au code des général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil communautaire peut décider :

- ✓ d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;
- ✓ ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

Au regard de ces dispositions et dans un souci de lisibilité, la Communauté de Communes a choisi de faire approuver par délibération distincte du budget l'ensemble des subventions.

Par ailleurs, par délibération n°D2020\_07\_05\_099 du 30 juillet 2020, le Bureau est autorisé à instruire les demandes d'attribution de subventions reçues, d'un montant inférieur ou égal à 8 000 €, et le cas échéant les attribuer.

La commission Finances, en séance du 7 janvier 2025, a analysé les dossiers de demandes de subventions des associations pour l'année 2025.

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2025	SUBVENTION ACCORDEE EN 2025
AREV Asso. Restauration Eglise Villette	Evènement	2 000,00 €	0,00 €
DUCK BILLED COMPANY	Médiation artistique et sportive	3 000,00 €	0,00 €
INITIATIVE COMMUNES	Plaquette ELEMENTERRE	5 000,00 €	0,00 €
LA ROUTE DE LA DOMBES	Edition d'un nouveau guide touristique	3 000,00 €	0,00 €
REPAIR CAFE DOMBES	Matériel de communication	500,00 €	0,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De statuer sur l'attribution des subventions proposées ci-dessus,
- De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De ne pas accorder** les demandes de subventions proposées ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

